



Agir en faveur du développement durable

Le cluster eau est lancé

Le bilan des défis famille

La stratégie économique votée



Josiane Lei
Présidente

Le développement équilibré du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance est au cœur de nos préoccupations. C'est le fondement de tous nos projets, de nos actions. Ces dernières doivent porter leurs fruits rapidement mais durablement. Le développement durable n'est pas un enjeu nouveau mais les actualités et les alertes sur l'état de notre planète nous rappellent chaque jour que nous devons tous agir, sans plus attendre.

La grande majorité des habitants a bien conscience de cette nécessité d'être des acteurs responsables, comme le prouve la bonne participation aux défis famille à énergie positive et zéro déchet proposés cette année par la communauté de communes dans le cadre de son plan climat air énergie territorial. Ces défis, mais aussi des ateliers, des rencontres, ont été l'occasion d'échanger ensemble sur les actions à mettre en œuvre dans ce plan climat. Une démarche participative réussie. Merci aux participants pour leur implication !

Les acteurs économiques se mobilisent eux aussi, en co-construisant avec nous la stratégie de développement économique, qui vient d'être validée. Avec toujours la même préoccupation, de combiner développement et protection de l'environnement. Le parfait exemple est la création le 31 mai dernier du cluster eau, aussi appelé pôle de compétitivité, dont l'objectif est de fédérer les entreprises, les organismes de recherche et formation ainsi que les collectivités autour de la filière eau. Les élus communautaires sont très fiers d'avoir impulsé cette dynamique qui permettra de créer de l'activité et des solutions innovantes pour répondre aux enjeux de préservation de l'eau.

A la lecture de ce magazine, vous découvrirez les nombreux projets et les actions menés par la CCPEVA pour garantir à ses habitants et aux visiteurs un territoire équitable, juste et harmonieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Sommaire

- 3 La création du cluster eau
- 4 Les actions en faveur du développement durable



- 6 Les axes du Plan Climat Air Énergie Territorial
- 8 Le bilan des défis famille
- 10 La collecte des déchets
- 12 Les zones humides



- 13 Services à la personne
- 14 En bref
- 16 Mobilité
- 18 Economie
- 20 Les travaux d'assainissement
- 21 Le budget 2019
- 22 L'extension du label pays d'art et d'histoire
- 23 Un patrimoine à sauvegarder
- 24 Portrait : CPIE Chablais-Léman



- 25 Idées randonnées
- 26 L'agenda

Les partenaires du cluster eau le 31 mai à Évian.



La communauté de communes lance le cluster eau

Le 31 mai dernier, c'est dans les remarquables jardins de l'eau du Pré-Curieux à Évian que la communauté de communes a officialisé la naissance du cluster eau, en présence de tous les partenaires, issus du monde des entreprises, de la recherche, de la formation et des collectivités publiques.

UN CLUSTER, C'EST QUOI ?

Un cluster est l'association d'entreprises, de professionnels, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, engagés pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour d'une filière. Les élus de la communauté de communes se sont naturellement orientés vers la filière de l'eau, étant donné les multiples enjeux de cette ressource sur le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance. L'eau y est en effet présente sous toutes ses formes : eau potable, eau minérale, lacs et marais, neige de montagne. L'objectif du cluster eau est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficacité de la ressource eau. Le cluster eau s'inscrit pleinement dans le projet de territoire de la communauté de communes. Il sera cependant composé de membres franco-suisse, prouvant bien que l'enjeu dépasse les limites géographiques du territoire.

QUELS SONT LES AXES STRATÉGIQUES DU CLUSTER EAU ?

- 1 **l'usage intelligent de l'eau** : préserver la ressource en eau grâce à un suivi qualitatif et quantitatif par capteurs numériques des eaux naturelles, brutes et douces, pour les usages économiques, domestiques, de loisirs et de santé.
- 2 **l'eau, vecteur d'énergies** : favoriser la production hydroélectrique à partir des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, hydrothermique (lacs), hydrogène par électrolyse et/ou photo catalyse.
- 3 **le génie végétal** : définir des services rendus par la nature en aménagement génie végétal par la phytofiltration des micropolluants, la prévention des risques d'inondation, l'architecture urbaine.
- 4 **l'eau et la biodiversité** : contribuer à la gestion des projets du domaine de l'eau afin de préserver la biodiversité des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités des territoires de montagne et lacustres.



Josiane Lei et Anne-Cécile Violland ont rappelé les enjeux du cluster.

ANNE-CÉCILE VIOLLAND, vice-présidente de la CCPEVA en charge du projet

« Nous avons la chance de vivre sur un territoire d'une richesse naturelle exceptionnelle. L'eau est au cœur de nos vies au quotidien. Les acteurs du territoire mènent depuis des années de nombreuses actions de préservation et nous avons aujourd'hui l'ambition d'aller plus loin, en créant une véritable émulation autour de la filière de l'eau. C'est ainsi qu'est né le projet de lancer un cluster. L'enjeu est d'ouvrir un immense champ des possibles, un terrain de réflexions et d'expérimentations, pour collectivement imaginer, concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes pour l'avenir. »

Le cluster eau, sous forme associative, sera géré par un conseil d'administration, composé de trois collèges représentatifs. Il compte déjà un cinquantaine de membres, franco-suisse, parmi lesquels :

- **des bureaux d'étude, des paysagistes, des entreprises de travaux publics, TPE, PME, des grandes entreprises** comme evian®, EDF, SAUR, Actini, UAPG (Union des Associations du Patronat Genevois).
- **des organismes de recherche et formation** : ISE-TA, HEPIA, Université Savoie Mont-Blanc, Universités de Genève et Lausanne, UMR Carrel, Lycée Saint-Joseph Thonon.
- **des collectivités et des organismes para-publics** : CCPEVA, l'Agence Economique Chablais, NOMADS Fondation (Genève), Montagne Vivante, ASTERS, FEDRE, APIEME.
- **des partenaires institutionnels en consultation** : Région Auvergne Rhône-Alpes, Département Haute-Savoie, CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), Conservatoire du Littoral, IRSTEA, INRA, Agence française pour la biodiversité.

La CCPEVA s'engage pour un territoire « Eau-responsable »

Le 12 avril dernier, la communauté de communes et cinq autres acteurs de la gestion de l'eau et de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes ont signé les principes de l'Association internationale de l'eau (IWA), s'engageant ainsi pour des « Territoires Eau-responsables ». Ils rejoignent ainsi les 27 collectivités, établissements publics et établissements d'enseignement supérieur et de

recherche de la région déjà engagés dans cette voie depuis 2017.

Anne-Cécile Violland, vice-présidente de la communauté de communes, a rappelé la volonté de la collectivité de s'inscrire dans les principes de l'IWA, en évoquant notamment la création du cluster eau.

LES DOMAINES D'ACTION :

- Des services d'eau durables pour tous
- Une conception urbaine sensible à l'eau
- Une ville connectée à son bassin versant
- Des communautés « eau-responsables »

Agir en faveur du développement durable



Préserver les ressources en eau et soutenir une agriculture d'excellence

Terragr'Eau : ce site de méthanisation-compostage, situé à Vinzier, a été inauguré en septembre 2017. Il est le fruit d'un partenariat entre la communauté de communes, maître d'ouvrage du projet, la Société des Eaux Minérales Evian® (groupe Danone), 41 agriculteurs regroupés en société d'intérêt collectif agricole et la société Terragr'Eau, appartenant au groupe SERFIM, qui a construit et exploite la structure. Avec l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes / Europe / ADEME / Département Haute-Savoie.

Terragr'Eau permet de :

- **Préserver les sources** d'eau potable et minérale.
- **Garantir** la pérennité et l'excellence de l'agriculture du territoire.
- **Mieux maîtriser l'épandage agricole** (sur 1500 hectares de terres agricoles).
- **Développer une filière locale de traitement des déchets verts** et agricoles (40 000 tonnes d'effluents collectés par an).
- **Favoriser la production d'une énergie verte**, le biométhane.



40 000 T d'effluents collectés par an
Production de **biométhane**
(= consommation annuelle de **1200 foyers**)

Assainissement : la communauté de communes assure la collecte et le traitement des eaux usées depuis les habitations et les entreprises, l'épuration en station jusqu'au rejet en milieu naturel.

460 km de réseaux
90% d'habitations raccordées
8 stations d'épuration
4 millions € investis par an



Les objectifs du développement durable exposés sur les quais d'Evian

La communauté de communes a présenté l'exposition *You need to know* sur les objectifs du développement durable, du 29 mai au 11 juin sur les quais d'Evian.

Cette exposition était co-organisée avec la « Fondation pour Genève » et le programme « Perception Changes Project » de l'ONU dans le cadre de la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin puis prolongée pendant le FestiLéman jusqu'au 11 juin sur le quai Baron de Blonay.

Plus de 300 élèves de 4^e des collèges du territoire ont visité l'exposition début juin.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité

• **2 945 ha d'espaces naturels sensibles et zones humides à préserver** : les zones humides jouent un rôle essentiel dans la nature. En plus d'être des refuges pour la faune et la flore, dont 30% d'espèces rares, elles limitent les inondations et filtrent les eaux qui s'infiltrent dans les nappes souterraines. De nombreuses actions de préservation et de sensibilisation sont menées chaque année.

• Mise en oeuvre d'un **plan biodiversité 2015-2030**, à l'échelle des 22 communes du territoire.

• Programme d'aides pour la **plantation de vergers** communaux et des particuliers.

• Aides à la restauration et au maintien des **alpages**.

2 945 ha d'espaces naturels
145 ha de zones humides
300 espèces recensées dont
23 protégées
Plan biodiversité
2015-2030

Faire évoluer les comportements

• **Mise en oeuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial** pour réduire les gaz à effet de serre, réduire les émissions de CO₂, améliorer la qualité de l'air, s'adapter aux effets du changement climatique.

Exemples : favoriser les circuits courts, installation de maraîchers, développer l'offre de covoiturage et les pistes cyclables, aides à l'amélioration de l'habitat,...

• **Collecte et valorisation des déchets** des 41 000 habitants du territoire : faciliter l'accès au tri des déchets, développer les nouvelles filières de recyclage, inciter au compostage.

15 000 T par an de déchets collectés et valorisés
300 composteurs distribués chaque année
1 plan climat en cours

Garantir le bien-vivre ensemble

• **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées** : portage de repas à domicile, soutien aux ADMR (aides à domicile en milieu rural), offre de transport à la demande.

• **Garantir un accueil de qualité pour la petite enfance** : création d'un relais d'assistants maternels.

• **Doter le territoire d'équipements sportifs** pour la pratique des loisirs et des sports (collèges, clubs, associations).

• **Favoriser un apprentissage équitable aux jeunes** : dispositif savoir-nager, soutien à la formation musicale, réalisation de projets culturels pédagogiques.

• Aides à la construction de **logements sociaux** et aides à la **rénovation énergétique**.

30 000 repas livrés à domicile chaque année
4 600 usagers par an du transport à la demande
320 000 € pour apprendre à nager à 2 371 élèves



Favoriser l'emploi sur le territoire

• Développer **l'emploi à proximité du domicile**, en accompagnant la création, le développement et la transmission des entreprises.

• Doter le territoire d'une **offre immobilière** adaptée au parcours de l'entreprise (pépinière, zones d'activités, ateliers relais pour les artisans).

• Soutenir le développement de **filières d'excellence** : agriculture, bois, loisirs outdoor.



Une cuisine centrale à l'étude

Les élus de la communauté de communes ont lancé en avril dernier une étude de faisabilité et d'opportunité pour mettre en place une cuisine centrale intercommunale, destinée à préparer localement les repas des élèves de maternelles et primaires, des crèches et centres de loisirs, des foyers de personnes âgées et des repas livrés à domicile. Le premier inventaire des communes montre le potentiel réel et suffisant pour la réalisation de cette cuisine, avec 2 000 repas par jour. La suite de l'étude présentera les sources possibles d'approvisionnement et les scénarii financiers et juridiques. L'objectif est de favoriser l'emploi et la production locale, en misant sur la qualité des produits.

La CCPEVA vers un contrat de transition écologique (CTE)

Le 9 juillet dernier, la présidente était à Paris pour le lancement de ce contrat qui va permettre à la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance de renforcer ses actions en faveur de la transition écologique. La démarche CTE est une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires. Les projets sont concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises.



Faciliter la mobilité

- Proposer une **offre de transports multimodale** (bus, bateau, train, covoiturage).
- Garantir les transports scolaires aux élèves du secondaire.
- Développer les **voies cyclables**.

2 400 élèves empruntent les transports scolaires

- Création d'un **cluster eau** en mai 2019 axé sur :
 - > l'usage intelligent de l'eau
 - > l'eau vecteur d'énergie
 - > le génie végétal
 - > l'eau et la biodiversité

• **Relocaliser** certains emplois sur le territoire, grâce aux **filières courtes**. Exemples : relocalisation de la transformation du reblochon à Vinzier, projet de cuisine centrale.

1 nouvelle pépinière d'entreprises en 2019
460 m² d'ateliers relais artisanaux
160 ha de zones d'activités



Le Plan Climat Air Énergie Territorial prend forme

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), est une démarche de développement durable, axée sur la transition énergétique et environnementale du territoire. Ce plan est obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants. La CCPEVA a saisi l'opportunité de porter une ambition forte et validera les actions fin 2019.

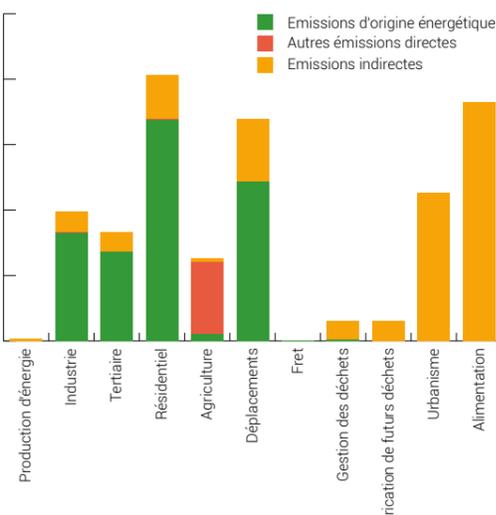
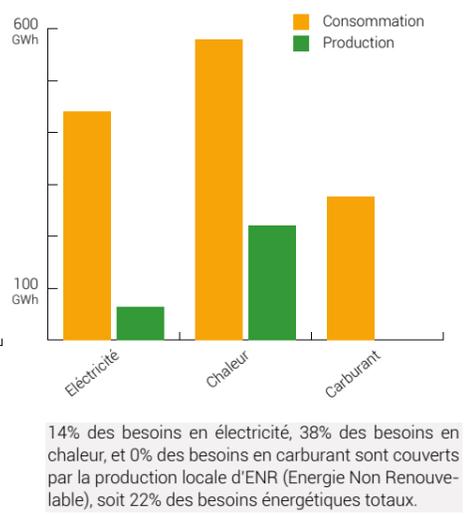
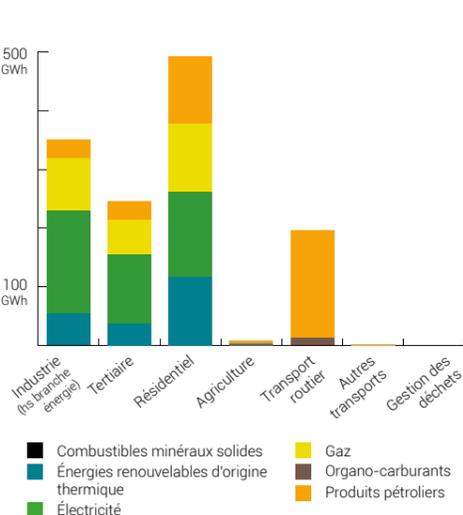
Une concertation citoyenne innovante

La communauté de communes a initié la démarche depuis bientôt un an. Elle a d'abord dressé un état des lieux du territoire, qui servira d'année zéro pour évaluer dans le futur l'impact des actions menées. Pour co-construire un plan d'actions efficace et partagé par le plus grand nombre, les élus ont choisi dès le départ d'associer les habitants, entreprises et associations du territoire dans la démarche. Le bureau d'études E6, basé à Lyon, les accompagne. Les échanges ont pris des formes multiples et originales : ateliers, défis famille à énergie positive et zéro déchet, questionnaire en ligne, soirées théâtre-forum, expériences terrain. Conscients des enjeux, les citoyens ont largement répondu présent et ont contribué à la richesse des débats. De nombreuses idées et initiatives locales ont émergé et permis d'imaginer des solutions innovantes. La bonne réussite de ce mode de concertation inspire même aujourd'hui d'autres intercommunalités qui travaillent elles aussi à élaborer leur PCAET.

Consommations d'énergie finale du territoire, 2015, OREGES.

Autonomie énergétique du territoire, 2015

Bilan des émissions de gaz à effet de serre de territoire, approche globale, 2015



14% des besoins en électricité, 38% des besoins en chaleur, et 0% des besoins en carburant sont couverts par la production locale d'ENR (Energie Non Renouvelable), soit 22% des besoins énergétiques totaux.

Les principaux éléments du diagnostic

Un territoire consommateur d'énergie : environ 1 300 GWh d'énergie finale consommée par an sur le territoire, soit 32 MWh annuels pour un habitant du pays d'Évian – vallée d'Abondance, contre 24 pour un français moyen. Le bâtiment (parc tertiaire et résidentiel) est le principal consommateur d'énergie (60%).

Une autonomie énergétique actuellement limitée car le territoire produit de manière renouvelable et locale 22% de sa consommation énergétique, en partie issue du bois énergie consommés par les industries et les ménages et de l'énergie hydroélectrique.

Il est donc encore fortement dépendant de l'importation d'énergie, notamment pour les consommations électriques et carburants.

Une qualité de l'air satisfaisante mais impactée par des émissions de particules fines et composés organiques volatiles supérieurs à la moyenne nationale et issues de la combustion du bois énergie dans des équipements de chauffage peu performants (cheminées et foyers ouverts).

Un impact fort des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à notre façon de nous alimenter et aux déplacements liés à l'attractivité

touristique du territoire (déplacements des visiteurs).

Une forte dépendance à la voiture individuelle et aux carburants pétroliers avec plus de 80% des déplacements domicile-travail effectués en voiture.

Une forte vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la ressource en eau qui peut impacter les activités agricoles et une nécessaire adaptation des activités touristiques hivernales.

Les atouts du territoire

Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, particulièrement le photovoltaïque, le bois énergie et l'aérothermie.

Les émissions directes de gaz à effet de serre sont inférieures à la moyenne nationale : l'équivalent de 9 tonnes de CO2 par an pour un habitant de la CCPEVA, contre 12 pour un français moyen.

Intérêt des espaces naturels pour la capture du carbone : la matière organique des zones de culture, mais surtout des prairies, des zones humides et des zones boisées du territoire emprisonnent environ 13 600 tonnes de CO2/an.

Dynamisme et attrait du territoire qui engendrent des problématiques environnementales et énergétiques mais qui peuvent aussi être source d'avancées et d'innovations, comme le projet de méthanisation Terragr'eau conciliant production d'énergie renouvelable et protection de l'environnement.

Les pistes stratégiques du plan climat

Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire, notamment en s'appuyant sur la filière bois énergie et solaire tout en consolidant le développement de la méthanisation et des énergies actuellement présentes.

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre en agissant sur la rénovation des logements éneergivores, l'accompagnement des industries, la conversion des équipements de chauffage fioul ou le remplacement d'anciennes chaudières bois et la mise en place de solutions de mobilité à faibles émissions de CO2 et adaptées au territoire.

Sensibiliser et impliquer les citoyens sur l'ensemble de ces démarches.

Un plan qui repose sur 5 axes principaux

Le plan d'actions, qui sera effectif pour les six prochaines années, sera voté en juillet 2019 en conseil communautaire, puis soumis de juillet à décembre à l'avis de l'autorité environnementale, des services de l'État et du public. Il devrait être opérationnel à compter de janvier 2020.



Améliorer la qualité de l'air intérieur pour favoriser le bien-être du jeune enfant



La qualité de l'air intérieur influence notre santé et particulièrement celle des jeunes enfants qui sont plus vulnérables. Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en partenariat avec la CCPEVA, l'Ins-tance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Auvergne Rhône-Alpes a organisé des actions de sensibilisation auprès des familles et professionnels du territoire sur la qualité de l'air intérieur.

- Deux journées de sensibilisation/formation des professionnels dans les structures accueillant des enfants âgées de 0 à 6 ans ont été organisées au RAM et à la crèche de Châtel. Elles ont permis de renforcer les compétences des équipes éducatives et chargées du ménage sur la problématique « air intérieur et santé ».
- Une soirée de sensibilisation des assistants maternels a également été mise en œuvre par le Relais Assistants Maternels de la CCPEVA.
- Une réunion d'information sur la réglementation concernant la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les structures d'accueil d'enfants a favorisé une prise de conscience des décideurs institutionnels sur les enjeux « air intérieur et santé ».

Enfin, les familles du territoire ont pu participer à un atelier sur le dépistage des sources de pollution intérieure et la fabrication de produits éco-ménagers, cosmétiques naturels et non polluants.

Création de l'Espace Info Énergie

L'Espace Info Énergie est un service destiné aux habitants de la CCPEVA souhaitant des informations et conseils sur la rénovation énergétique, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans le logement privé.

Accessible via le numéro de téléphone 04 58 57 01 70, ce service est gratuit, neutre et indépendant. Les conseillers énergie sont à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches d'amélioration énergétique, que ce soit d'un point de vue technique, réglementaire ou financier.

En complément du service téléphonique, des permanences physiques sont organisées tous les 3^e mardis du mois (sauf en août), de 9h à 12h, alternativement à Publier (siège de la CCPEVA) et à Abondance (antenne de la CCPEVA, lieu-dit Les Granges). Uniquement sur RDV, ces temps de rencontre permettent d'approfondir certains points avec un conseiller (analyse de devis, élaboration du plan de financement, choix des matériaux, etc.).

+ d'info | Pour prendre RDV : 04 58 57 01 70
Permanences à Publier et Abondance
Gratuit
cc-peva.fr

Défis relevés par les familles

Pendant cinq mois, une centaine de familles a relevé les deux défis lancés par la communauté de communes : « Famille zéro déchet » et « Famille à énergie positive ». La très bonne participation à cette première édition a permis de sensibiliser un large public et faire évoluer les comportements.

Inscrits dans le plan climat air énergie territorial, ces défis ont offert aux habitants la possibilité d'expérimenter de décembre à avril, des nouvelles manières de consommer et réduire leurs déchets. Grâce à des ateliers pratiques, accompagnés par des conseillers spécialisés dans la transition énergétique, les participants ont découvert des solutions concrètes pour faire évoluer leurs habitudes dans la vie quotidienne et adopter les bons gestes. Cette démarche citoyenne a été appréciée par tous, car elle a favorisé, de façon conviviale et ludique, les échanges en famille et avec les autres sur des enjeux d'avenir.

POURQUOI CES DÉFIS ?

99% des ressources prélevées

dans la nature deviennent des déchets en moins de 42 jours.
(Walter Stahel, directeur de l'institut de la durée, Genève, 2006)

En moyenne, un habitant de la CCPEVA produit environ **400 kg de déchets** par an.
(Rapport annuel 2017)

La facture énergétique totale du territoire s'élève à **2600€ par habitant**
(Rapport annuel 2017)

Ces défis constituent à plusieurs égards une brique indispensable à la transition énergétique du territoire.

Ce sont des outils :

- de participation citoyenne autour du plan climat air énergie territorial ;
- de sensibilisation des habitants sur la maîtrise de l'énergie et la gestion des déchets et sur les bénéfices qu'ils peuvent en tirer ;
- qui permettent de nouer ou de consolider des partenariats entre l'intercommunalité, les associations de terrain, et les initiatives citoyennes autour des enjeux de transition énergétique.

QUEL BILAN DES DÉFIS ?

« **Famille zéro déchet** » : les 53 familles participantes devaient peser leurs poubelles en début de défi puis mettre en place un écogeste par mois afin d'arriver à la plus petite poubelle possible. Une plateforme en ligne permettait d'entrer les chiffres des pesées et d'échanger entre participants.

Les résultats :

- Le poids moyen des poubelles d'une famille participante (ordures ménagères + verre + emballages + déchetterie) est passé de 34,6 kg par mois à 24,1 kg, soit une baisse de 30%.
- A la fin du défi, 5 familles réussissent à produire moins d'1 kg d'ordures ménagères par mois.
- Les « Familles zéro déchet » ont changé leur façon de consommer certains produits et ont beaucoup parlé de leur démarche dans leur entourage.



Les défis famille sont une démarche citoyenne, où chacun comprend le rôle qu'il peut jouer en faveur de l'environnement.



« **Famille à énergie positive** » : Les 44 familles ont été regroupées en équipe afin de rendre le défi plus convivial et motivant. Chaque famille a quantifié, en début de défi, sa consommation d'énergie domestique (électricité, chauffage). L'objectif était d'appliquer de nouveaux écogestes afin d'atteindre au moins 8% d'économie d'énergie par équipe.

Les résultats

- Sans effectuer de travaux et sans se mettre dans des situations d'inconfort, les équipes ont réalisé en moyenne 28% d'économie d'énergie, dépassant largement l'objectif !

La communauté de communes souhaite donner une continuité à ces défis à travers l'organisation future d'ateliers ouverts sur la thématique de la réduction des déchets ou la création d'une charte d'engagement pour les commerçants.



TÉMOIGNAGES

FAMILLE DE LAËTITIA (ABONDANCE)

Nous sommes deux au sein de notre foyer et avons décidé de participer aux deux défis. Il y a eu des hauts et des bas au cours de ces cinq derniers mois, mais cette démarche a grandement contribué à chasser les mauvaises habitudes et à mettre en place des automatismes. Aujourd'hui, nous n'utilisons presque plus de sacs plastiques mais des sacs en tissu. Nous privilégions les produits de toilette et d'entretien solides. Tous nos radiateurs ont été reprogrammés et nous réfléchissons à une solution pour mieux répartir la chaleur du poêle dans la maison. Nous faisons aussi de plus en plus de choses nous-mêmes, avec de la récup, au lieu de toujours acheter du neuf.

« Nous avons presque réduit nos déchets de moitié ! »

Les résultats sont visibles : nous avons presque réduit nos déchets de moitié ! Nous faisons beaucoup plus attention aux produits que nous achetons, idéalement sans emballage, sinon recyclables ou réutilisables. Nous sommes attentifs à la composition des aliments. Nous parlons beaucoup de notre démarche autour de nous. De plus en plus de personnes se sentent concernées, mais il reste tellement à faire ! Pour autant, il nous semble que chacun doit avancer à son rythme pour que la démarche soit efficace, au sein du foyer comme à l'extérieur.

FAMILLE D'ANNE-LAURE (THOLLON-LES-MÉMISES)

Nous nous sommes lancés dans le défi énergie positive afin de sensibiliser nos enfants aux meilleurs moyens de préserver notre planète. Nous faisons déjà attention avant le défi, mais nous constatons sans vraiment chercher à améliorer. C'est le défi qui nous a permis de nous lancer avec nos trois enfants dans cette aventure.

« Les enfants se sont investis et nous poussent encore aujourd'hui à poursuivre nos efforts ! »

Nous avons choisi des actes facilement réalisables par tous comme nettoyer les radiateurs, chronométrer les douches, baisser le chauffage de 0.5 degré ou fermer les portes en sortant d'une pièce. Ce sont des gestes que nous continuons à faire et bien d'autres encore. Ce défi fut une très bonne expérience humaine. Il nous a permis de rencontrer des gens que nous ne connaissions pas. Nous avons échangé plusieurs fois autour d'un apéro nos points de vue sur le défi. Nous gardons contact avec certaines familles. Les enfants se sont investis et nous poussent encore aujourd'hui à poursuivre nos efforts ! Nous pensons tenter à nouveau l'expérience l'année prochaine, peut être le défi zéro déchet.

Des animations variées et ludiques de décembre à mai

Ateliers « Do It Yourself » pour un Noël zéro déchet et sur le thème « couture et jardinage au naturel ».

Diffusion du film-documentaire Après Demain de Cyril Dion et Laure Noualhat au cinéma de Thollon-les-Mémises.

Formation à l'utilisation des outils de la mallette « thermokit » composée d'une caméra thermique, d'un débitmètre, d'un wattmètre et d'un luxmètre. Les thermokits ont circulé dans les familles désirant expertiser leur logement.

Les clichés de la caméra thermique ont ensuite été analysés individuellement par un conseiller énergie.

Campagne « adopte une poule ! », pour éliminer les biodéchets.

Visite du site de méthanisation-compostage Terragr'Eau à Vinzier

Atelier qualité air intérieur et fabrication de produits éco-ménagers.

+ d'info | cc-peva.fr



Tri des emballages et papiers

Savez-vous quels déchets vont dans le bac jaune?

OUI

Je peux jeter dans le bac jaune

NON

Je jette dans les ordures ménagères

	Bouteilles et flacons en plastique	Barquettes polystyrène
	Papiers, prospectus, journaux et magazines	Barquettes plastiques
	Emballages en carton, briques alimentaires : emballages alimentaires des céréales, yaourts, biscuits, boîtes à chaussures, boîtes de lessive en carton	Barquettes sales
	Emballages métalliques, canettes, aérosols	Pots de yaourts
		Cartons sales (boîtes pizza,...)
		Films plastiques des revues et journaux

IMPORTANT : aucun carton brun dans le bac jaune ou gris

le point sur...



Les cartons bruns se recyclent en déchetterie ou dans les containers spéciaux (et non dans le bac jaune ou les ordures ménagères)

En plus de la collecte en déchetterie, la communauté de communes a mis en place début 2019 une collecte dédiée aux cartons bruns des particuliers, grâce à l'installation de containers.

Il s'agit par exemple de :

- cartons d'emballage de meuble, téléviseur, ordinateur...
- cartons de déménagement
- boîtes d'archives
- cartons de produits commandés sur internet

Aujourd'hui, 9 communes du territoire sont équipées de ces containers : Abondance (collège) / Chevenoz (l'Oratoire, le long de la route départementale) / Evian (place Charles Cottet) / Féternes (Chez Divoz) / Larringes (garage communal) / Marin (salle des fêtes) / Meillerie (bord du lac) / Neuvecelle (Milly) / Saint-Paul (services techniques)

Des nouveaux horaires de déchetterie

Afin de faire face à la fréquentation et aux demandes des usagers, la CCPEVA a décidé de revoir les horaires d'ouvertures de certaines déchetteries. Celles de Lugin et Vinzier sont désormais ouvertes tous les jours (sauf dimanche et jours fériés) de mai à octobre.

CHÂTEL

Du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Mardi / Jeudi / Samedi : 9h-12h et 13h30-18h
- Mercredi : 9h-12h

Du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Mardi / Jeudi / Samedi : 9h30-12h et 13h30-17h
- Mercredi : 9h30-12h

Du 15 décembre au 30 avril :

- ouvert jusqu'à 18h30 le mardi

LA CHAPELLE D'ABONDANCE > Miolène

Du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Lundi / Vendredi / Samedi : 8h30-12h et 13h30-18h
- Mardi : 13h30 à 18h
- Jeudi : 8h30-12h

Du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Lundi / Vendredi / Samedi : 9h-12h et 13h30-17h
- Mardi : 13h30 à 17h
- Jeudi : 9h-12h

LUGRIN

Du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-18h

Du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Lundi / Mercredi / jeudi / Vendredi / Samedi : 10h-12h et 13h30-17h

VINZIER

Du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-18h

Du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Lundi / Mardi / Mercredi / Vendredi / Samedi : 10h-12h et 13h30-17h

VACHERESSE

Du 1^{er} mai au 31 octobre :

- Mercredi / Vendredi : 13h30-18h
- Samedi : 8h30-12h et 13h30-18h

Du 1^{er} novembre au 30 avril :

- Mercredi : 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h et 13h30-17h

+ d'info Horaires des déchetteries sur cc-peva.fr

Le compostage, pour recycler ses déchets verts et de cuisine

La communauté de communes mène une politique de valorisation des biodéchets – déchets verts et déchets alimentaires – sur ses 22 communes membres, par le biais du méthaniseur Terragr'Eau et en favorisant la pratique du compostage auprès des particuliers.

Depuis la mise en service du méthaniseur Terragr'Eau, tous les déchets verts collectés dans les déchetteries, soit 2 700 tonnes par an sont valorisés en compost naturel avant d'être redistribués aux agriculteurs du territoire. Une partie de ce compost est mis gratuitement à disposition des particuliers dans les déchetteries.

Les ambassadeurs du tri poursuivent quant à eux leurs actions de sensibilisation auprès des scolaires et du public pour inciter à composter. Le compostage permet de recycler soi-même ses déchets de jardin et de cuisine, de réduire le volume de sa poubelle de 30% et d'obtenir un engrais 100% naturel. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit d'ailleurs que d'ici 2025, chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans ses ordures ménagères, afin qu'ils ne soient plus éliminés mais valorisés.

	Je mets dans mon composteur	avec modération
Déchets de cuisine	Coquilles d'œufs broyées Croûtes de fromage Marc de café avec filtre Restes de fruits et légumes Sachets de thé Pain Serviettes en papier	Cendres de bois par saupoudrage Epluchures et écorces d'agrumes broyées Coques de noix, noyaux de fruits Tontes de gazon fraîches et sèches
Déchets de jardin	Branchages de petites tailles Feuilles Fleurs coupées, séchées Mauvaises herbes sans graine Plantes séchées Taille de haie	Feuilles de journal, cartons brun, mouchoirs en papier et feuille d'essuie-tout (non-gras)
Autres	Sciure de bois non traité	

2700 tonnes de déchets verts sont transformés en compost chaque année

310 composteurs vendus en 2018 par la CCPEVA

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que **13 000 km** parcourus par une voiture diesel récente (soit 11 allers-retours Evian-Paris !). Source : Ministère de l'Environnement.

Sensibilisation dans les écoles : apprendre le tri dès le plus jeune âge

Les ambassadeurs du tri sont intervenus cette année auprès des écoles maternelles et primaires d'Evian (Détanche), Champanges, Marin et Saint-Gingolph. Près de 440 élèves ont été sensibilisés au tri sélectif, au recyclage et au compostage. Certaines classes ont également visité le centre de tri à Thonon afin de mieux comprendre ce que deviennent les déchets.

Le compost en habitat collectif, c'est possible !

Le compostage n'est pas réservé qu'aux maisons individuelles dotées d'un jardin. Des solutions de compostage sont régulièrement mises en place dans les immeubles par le biais de la copropriété.

+ d'info CCPEVA au 04 50 74 57 85



Pour mieux respirer, stop à l'écobuage !

Des fumées s'échappent encore trop souvent des jardins. Pourquoi ? L'habitude de brûler à l'air libre ses déchets verts (taille de haie, branchage, feuilles, tonte) est tenace, et couplée à une méconnaissance des impacts de cette pratique sur la qualité de l'air et sur la santé, ainsi que de la législation, qui l'interdit.

En se consommant, les végétaux dégagent des cocktails de polluants, dont les particules fines, qui participent à la pollution de l'air et peuvent avoir des conséquences directes sur la santé des habitants. Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450€ (article 131-12 du code pénal).



10 composteurs gagnés lors du FestiLéman

Le 8 et 9 juin dernier, la communauté de communes participait au FestiLéman à Evian, afin de présenter au public le rôle et les actions de la collectivité en faveur du développement durable. Tri sélectif, assainissement, préservation des ressources, agriculture d'excellence, espaces naturels, zones humides... Les visiteurs ont pu obtenir informations et conseils sur tous ces sujets. Et 10 composteurs ont été remportés grâce à un jeu concours.

50% d'aide à l'achat d'un composteur

La communauté de communes aide les habitants du territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance à hauteur de 50% pour l'achat d'un composteur de 400 litres. Le coût final revient à 30€ pour l'utilisateur.

+ d'info Pour commander un composteur, contactez les ambassadeurs du tri au 04 50 74 57 85. Guide du compostage : cc-peva.fr

Zones humides un patrimoine à préserver



Anaïs Mas, technicienne environnement à la CCPEVA, lors d'une visite des marais du Maravant (Saint-Paul)

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la nature :

- 1 Elles filtrent les eaux qui s'écoulent et limitent les risques de pollution des sols et des nappes souterraines.
- 2 Elles limitent les risques d'inondation en captant les eaux de pluie.
- 3 Elles abritent une biodiversité remarquable (espèces végétales et animales).

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance investit pour entretenir, restaurer et conserver durablement ces zones humides. Les habitats naturels ouverts des marais possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle. Il est nécessaire de les préserver, notamment

contre la colonisation par les jeunes arbres et les ronces. Un débroussaillage léger ainsi qu'une fauche d'entretien permettent de conserver ces milieux ouverts.

La CCPEVA a initié un travail avec les propriétaires privés pour mettre en œuvre un plan de gestion des zones à long terme.

La moitié de la surface des zones humides du plateau de Gavot étant morcelée entre 200 propriétaires privés, l'intercommunalité propose la signature d'une convention pour prendre en charge intégralement les travaux d'entretien pendant 6 ans.



Balsamine de l'Himalaya



Buddléia de David



Renouée du Japon

Lutter contre les plantes invasives

L'expansion des espèces exotiques envahissantes est la deuxième cause de la perte de la biodiversité dans le monde. Sur notre territoire, si aucune gestion adéquate n'est entreprise, les plantes invasives (Solidage, Balsamine, Berce Caucase...) deviendront un véritable problème pour le maintien de la biodiversité locale. Les travaux d'arrachage doivent être effectués par des personnes formées sachant se protéger correctement (risques de brûlures de certaines plantes par exemple) et repérer le moment idéal pour intervenir afin de ne pas aider à leur propagation.

SIGNEZ LES PLANTES INVASIVES PRÈS DE CHEZ VOUS

Vous avez repéré des plantes invasives sur le territoire ? Signalez-le sur la carte interactive en ligne accessible depuis le site internet de la CCPEVA.

+ d'info | cc-peva.fr

Portage des repas à domicile un service de proximité



Les agents maintiennent un lien social avec des personnes parfois isolées.

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. En 2018, près de 30 000 repas ont été servis à 117 bénéficiaires.

Plus qu'un simple repas, c'est aussi une présence et une chaleur humaine qu'apportent les agents, pour des personnes qui se retrouvent bien souvent isolées par leur âge ou leur handicap.

Préparés chaque matin par la société Elixir, les repas sont facturés par la CCPEVA au prix de 7,88 € par repas (tarif inchangé depuis 2010) pour un menu dit « classique » qui comporte une entrée, un plat, un laitage et un dessert accompagnés d'un pain et d'une soupe.

Une enquête de satisfaction menée en début d'année montre que 91% des usagers ayant répondu sont satisfaits de la diversité des menus proposés.

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de leur mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la communauté de communes. Prévoyez un délai d'environ six jours entre la date d'inscription à la CCPEVA et la première livraison. Les repas peuvent être suspendus en cas d'absence ou d'hospitalisation (prévenir dans ce cas au moins quatre jours à l'avance).

+ d'info | 04 50 74 57 85
ou portage@cc-peva.fr

Le saviez-vous ?

Un petit geste pour un jour particulier : un savon bio de la savonnerie de Marinel est offert aux bénéficiaires pour le jour de leur anniversaire !

Promouvoir l'alimentation et l'activité physique chez les jeunes enfants

Ce projet soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Instance Régionale d'éducation et de promotion à la santé (IREPS) a permis de mettre en place, durant le 1^{er} semestre 2019, des actions auprès des professionnels de la petite enfance et des parents. Atelier cuisine parents-enfants, soirée d'échanges parents-professionnels et événement festif « La Farandole du Marché » ont connu un grand succès.

Suite à ces actions, le service périscolaire de Larringes a décidé de proposer :

- des ateliers cuisine pour le goûter des enfants réalisés à partir des restes de la cantine dans une démarche « anti-gaspi »
- un défi « cuisine en famille » en lien avec les menus à thème de la cantine proposant aux enfants et aux parents de cuisiner chez eux un goûter qui sera partagé avec les autres enfants sur le temps périscolaire.

SAVOIR-NAGER

Une aide à l'apprentissage pour 2000 élèves

Plus de 2 000 enfants sont concernés par cet apprentissage pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau à Publier, la piscine d'Evian et le centre nautique de Châtel. Les aides sont calculées selon chaque centre selon leurs spécificités et le nombre d'élèves. La participation totale de la CCPEVA pour les trois centres est plafonnée à 320 000 € par an.

La communauté de communes prend en charge ce coût pour les élèves, directement auprès des centres aquatiques, se substituant ainsi aux communes.

L'ADMR recherche des aides à domicile

L'ADMR est le 1^{er} réseau associatif national du service à la personne avec 2 700 associations locales implantées en France.

En Haute-Savoie, c'est 44 associations, avec 1 500 salariés et plus de 450 bénévoles, qui permettent à plus de 8 500 personnes de bien vivre chez elles.

Les ADMR interviennent notamment dans le secteur du Chablais avec 7 SAD (Service d'Aide à Domicile) situés à Abondance, Allinges, Lugrin, Publier, Saint-Jean-d'Aulps, Saint-Paul-en-Chablais et Vailly et 2 SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) à Bernex et au Biot.

Les besoins étant grandissants, l'ADMR recherche des aides à domicile, auxiliaires de vie qualifiés ou non (formations en interne) et des aides-soignant(e)s, en CDD comme en CDI, à temps plein ou partiel.

L'ADMR recherche aussi une auxiliaire de vie sociale dite « volante », titulaire d'un diplôme en Carrières Sanitaires et Sociales, pour intervenir dans les associations de Lugrin et Publier et garantir une continuité des prestations suite à des absences ponctuelles. Le poste proposé est un CDI à 35h, du lundi au vendredi, avec un véhicule de service.

Pour toute candidature, envoyez votre CV à recrutement@fede74.admr.org



La CCPEVA soutient chaque année les collèges du territoire

Pour aider les collèges à proposer des activités culturelles, pédagogiques et sportives de qualité, la communauté de communes attribue chaque année une aide financière en fonction du nombre d'élèves concernés. En 2019, les subventions attribuées représentent

19€ par élève, soit un total de **26 619 €** :

- ▶ Collège d'Abondance : 3 705€ pour 195 élèves,
- ▶ Collège des Rives du Léman : 14 174 € pour 746 élèves,
- ▶ Collège de Gavot : 8 740 € pour 460 élèves.

Une microcentrale hydroélectrique alimente 60 foyers à Saint-Paul

A Saint-Paul, le cours d'eau l'Ugine, qui prend sa source à 1900 m d'altitude, a fait tourner une vingtaine de scieries et moulins depuis le Moyen-Age. Face à l'augmentation constante de l'électricité, Saint-Paul a décidé de réhabiliter une ancienne turbine vouée à la casse et de produire une électricité « verte » équivalente à l'alimentation de 60 foyers soit 140 000 kWh par la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique. La production d'énergie verte permet de réduire les émissions de CO₂, 130 tonnes en moins, l'équivalent d'un million de kilomètres parcourus en voiture.



Les jardins Pousses d'avenir recherchent des terrains pour le maraîchage

Pousses d'Avenir est une association loi 1901, créée en 2008, dont le siège est situé à Publier. Son objectif est de permettre la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté sociale, tout en accompagnant leur projet à travers la production de légumes biologiques pré-vendus à des consommateurs adhérents. Pousses d'avenir fournit actuellement 250 paniers repas par semaine. Ils recherchent en urgence de nouveaux terrains pour assurer leurs productions de légumes.

+ d'info

35 impasse des Jardins à Publier
04 50 72 76 94
jardin@poussesdavenir.org

167 nouveaux logements sociaux aidés par la communauté de communes

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la CCPEVA a mis en place une aide de 30€ par m² de surface utile pour inciter les opérateurs à construire des logements locatifs sociaux.

Depuis janvier 2018, la communauté de communes a déjà attribué **279 802 € d'aides correspondant à 167 nouveaux logements sociaux**. Une fois les programmes achevés, 9 326 m² de logements sociaux seront ainsi mis sur le marché locatif.

La fibre est arrivée à Novel !

L'opérateur de téléphonie Orange a tiré la fibre optique depuis la commune de Saint-Gingolph soit une distance de 4,5 km. Cette desserte permettra aux habitants de bénéficier d'une ligne haut débit aujourd'hui indispensable pour travailler ou pour ses loisirs. Un atout pour que le plus petit village de Haute-Savoie continue à attirer de nouveaux habitants et pour les touristes de passage.



Accompagner la Mission locale pour les jeunes du Chablais

La CCPEVA adhère depuis 2017 à la mission locale jeunes du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

L'accompagnement s'effectue à travers des actions de formation, de remise à l'emploi par l'intégration de dispositifs d'insertion, de soutien dans la recherche de logement par le biais du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Comme en 2018, le conseil communautaire a approuvé la participation de la CCPEVA au fonctionnement de la structure à hauteur de 52 860 € pour l'année 2019.



Sonia Lugrin : la nouvelle maire de Meillerie

Suite à la démission de la maire de Meillerie, Lydie Spindler, de nouvelles élections ont eu lieu en février 2019. Les résultats ont désigné Sonia Lugrin comme nouvelle maire de la commune.

COLLECTIVITÉ

Protection des données : confiance et transparence entre l'administration et les citoyens.

La communauté de communes a recruté en mai dernier un juriste délégué à la protection des données, Clément Pichonnier, afin de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Explications.

QUELS SONT LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES ?

Clément Pichonnier : La protection de la vie privée à l'heure du numérique n'est pas une chose nouvelle. Bien avant l'application du RGPD, la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 montrait d'ores et déjà toute l'importance du développement de l'informatique. Jusqu'à présent beaucoup de divergences entre les législations des différents Etats membres de l'Union Européenne empêchaient le droit de la protection des données d'être réellement efficace. Le Règlement général sur la protection des données est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel, abrogeant les anciens textes et permettant l'uniformisation à l'échelle européenne. Le RGPD se base sur trois mots clés : responsabilité, confiance et transparence. Par ces enjeux de confiance et de transparence, les politiques publiques bénéficieront de ce lien de proximité entre l'administration et les administrés.

Les objectifs ?

- ▶ responsabiliser les personnes qui traitent les données
- ▶ protéger les personnes concernées
- ▶ assurer la confidentialité et la sécurité des données

QU'EN EST-IL DU RGPD DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

C.P. : Les collectivités territoriales (communauté de communes et communes) traitent chaque jour de nombreuses données personnelles, que ce soit pour assurer la gestion administrative de leur structure, la sécurisation de leurs locaux ou encore la gestion des différents services publics et activités dont elles ont la charge. La protection de la vie privée des administrés a toujours été au centre des intérêts et préoccupations de la CCPEVA et de ses communes membres. D'un autre côté, le développement de l'administration électronique s'inscrit dans le programme Action publique 2022. En effet, les collectivités utilisent de plus en plus les technologies et usages numériques : téléservices, open data, systèmes d'information géographique, inscriptions via internet pour bénéficier de services publics etc. Le développement des technologies du numérique implique nécessairement une révision de la sécurité informatique au sein des collectivités territoriales. Les citoyens sont de plus en plus soucieux de la manière dont leurs données sont utilisées. Un véritable changement de culture s'opère et il est déterminant d'assurer et de développer cette relation de confiance ainsi que de transparence avec les administrés. La philosophie du RGPD, outre la logique de responsabilisation, est bien de redonner aux administrés la maîtrise de leurs données



Clément Pichonnier, juriste délégué à la protection des données

personnelles. Afin de mener à bien la mise en conformité, la CCPEVA et les communes membres ont choisi de mutualiser le poste de délégué à la protection des données.

QU'EST-CE QUE CETTE MUTUALISATION VA APPORTER ?

C.P. : La mutualisation est l'essence même de l'intercommunalité. Il aurait été difficilement compréhensible de ne pas la mettre en place car elle présente de nombreux avantages. Cela permet de réduire les coûts pour un chantier tel que la mise en conformité avec le RGPD. La mutualisation augmente également l'efficacité du service rendu. Plus qu'une méthodologie de travail, elle permet véritablement d'instaurer une logique commune ainsi qu'une vision globale des enjeux et des intérêts du territoire. Cette mutualisation concerne 20 communes sur les 22 membres de la CCPEVA. Elle permettra aussi d'optimiser les recrutements et la qualité de service pourra être assurée à coût constant.

des enseignements artistiques dispensés sur les 22 communes. Les écoles de musique ont ensuite réfléchi ensemble aux moyens à mettre en œuvre pour garantir à tous un accès à un enseignement de qualité, quel que soit son lieu de résidence.

Le Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques (SIEA) a été voté le 24 mai dernier en conseil communautaire.

Il vise à :

- établir un réseau structurant entre les écoles de musique du territoire,
- permettre la reconduction de projet de type « En avant l'Opéra » ou de projet de proximité,
- harmoniser les objectifs pédagogiques,
- identifier une école de musique référente pour chaque établissement scolaire,
- animer la vie sociale et culturelle du territoire.



Le Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques voté !

Après le succès de l'opération « En avant l'Opéra » l'an dernier, qui avait rassemblé toutes les écoles de musique et près de 1000 élèves du territoire, la communauté de communes a missionné le conservatoire de musique d'Evian pour dresser un état des lieux

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'inscription en ligne plébiscitée par les parents !

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance assure l'organisation et le financement des transports scolaires. Elle a mis en place cette année un nouveau mode d'inscription en ligne pour éviter aux parents de se déplacer.



- 2 400** élèves transportés l'an dernier
- 58** circuits
- 194** points d'arrêts
- 101 €** le coût à charge des familles par an et par élève
- 1540 €, le coût réel** du transport par an et par élève à charge de la CCPEVA

85% des élèves se sont inscrits en ligne. La date limite pour les inscriptions était fixée au 30 juin 2019. Les retardataires peuvent encore s'inscrire, sous réserve des places disponibles et avec des tarifs majorés de 50%.

QUAND SERONT ENVOYÉS LES CARTES ET HORAIRES DE BUS ?

Les circuits sont organisés au mois d'août en fonction des demandes reçues. Les horaires seront communiqués par courrier avec la carte de bus, quelques jours avant la rentrée de septembre.

QUELQUES RAPPELS DE SÉCURITÉ LORS DU TRAJET EN BUS :

En cas d'accident les élèves doivent rester groupés et suivre les consignes du conducteur en attendant l'arrivée des secours (prévenus par le chauffeur).

En cas de panne, les élèves devront patienter le temps qu'un autre bus vienne prendre le relais.

En cas d'incivilités ou de problèmes de discipline, des conseils de discipline sont organisés en présence du transporteur, des forces de l'ordre et du responsable de l'établissement. Des sanctions peuvent être appliquées, allant jusqu'à l'exclusion temporaire voire définitive du service de transport scolaire.

Le PTI BUS poursuit sa route sur le pays d'Evian

Les élus de la communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance ont expérimenté de juillet 2018 à avril 2019 une extension du PTI BUS à la vallée d'Abondance, afin de vérifier si le service répondait à un besoin des habitants. Cette expérimentation ne s'étant pas avérée concluante, le PTI BUS a depuis repris son fonctionnement habituel sur le périmètre du pays d'Evian (16 communes).

En effet, seulement 79 personnes ont été transportées en 10 mois, contre 4848 sur le pays d'Evian. Ces faibles résultats peuvent notamment s'expliquer par les habitudes des habitants de la vallée préférant le covoiturage et l'entraide de la famille ou du voisinage pour se déplacer.

Rappel : le PTI BUS est un service de transport à la demande destiné aux personnes résidant sur le pays d'Evian et répondant à l'un des critères suivants :

- ▷ être âgé de +60 ans
- ▷ à mobilité réduite
- ▷ titulaire des minima sociaux
- ▷ en insertion professionnelle

+ d'info Réservations
0805 38 38 74
(service et appel gratuits)



ViaRhôna : les premiers kilomètres inaugurés

La ViaRhôna est un itinéraire cyclable de 850 km entre les rives du lac Léman et les plages de la Méditerranée. Il constitue un véritable atout touristique pour le territoire et favorise la mobilité douce grâce à des nouvelles pistes cyclables.

La maire de Saint-Gingolph a inauguré le 11 mai un premier tronçon cyclo-piétonnier de 4 km jusqu'à Locum. Vélos, poussettes et marcheurs ont très vite investi la piste, en toute sécurité et à l'écart du trafic routier.

LA SUITE DE L'ITINÉRAIRE SE PRÉCISE

Début 2018, l'étude préliminaire pour la création de la piste cyclable a posé sur plan un premier tracé en concertation avec les communes et a déterminé les grands principes d'aménagement cyclable sur les 23 km traversés par la ViaRhôna sur le territoire.

Depuis, la CCPEVA a missionné le bureau de géomètres experts pour effectuer les relevés topographiques de ce tracé. Ces derniers, ainsi que les états parcellaires, seront livrés fin juillet 2019.

La définition technique de cette véloroute doit maintenant être réalisée sur la totalité du linéaire. Dès juillet 2019, le maître d'œuvre mandaté par la CCPEVA devra confronter le tracé préconisé aux diverses contraintes dont :

- ▷ l'aménagement le long de la RD 1005, voie structurante à fort trafic, ou sur voirie communale ou encore en site propre le long de la voie SNCF, comme à Saint-Gingolph ;
- ▷ l'intégration des traversées d'agglomération au projet (Locum, Lugrin, Maxilly, Meillerie) ;
- ▷ l'environnement urbanisé par endroits ou industriel par d'autres ;
- ▷ les contraintes foncières et topographiques, entre lac et montagne ;
- ▷ les interactions avec des projets communaux comme l'aménagement des quais d'Évian et du village portuaire de Publier, ou encore les travaux prévus par le département sur les falaises de Meillerie.

Bien conscients de ces contraintes mais soucieux de voir la véloroute aboutir, la région

Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Haute-Savoie ont accepté d'augmenter leurs aides financières sur les tronçons les plus contraignants et nécessitant des aménagements plus coûteux. Cet engagement financier permet la réalisation de la ViaRhôna sur notre territoire, labellisée en France «Eurovelo» dans le prolongement de la Route du Rhône en Suisse, et qui forment à elles deux l'«Eurovelo 17», d'une longueur de 1 100 km sur les deux pays.

C'est une fois les études finalisées par le maître d'œuvre que l'itinéraire définitif de la ViaRhôna sera connu et que la phase opérationnelle débutera.



Les navettes touristiques reprennent du service !

Afin de faciliter la mobilité des habitants et des touristes, la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance propose de nouveau cet été son service de navettes saisonnières :

- Evian-Bernex,
- Evian-Thollon,
- ColomBus en vallée d'Abondance.

Les navettes sont en circulation tous les jours pendant l'été. Les VTT peuvent être transportés à l'arrière de bus. L'année dernière près de 4 400 personnes ont utilisé les navettes touristiques !

+ d'info Horaires et informations
offices de tourisme et mairies du territoire
cc-peva.fr

L'offre immobilière pour les entreprises s'étoffe

Garantir une offre immobilière adaptée aux entreprises est l'une des priorités de la communauté de communes en matière de développement économique. De nombreux chantiers ont été engagés ces derniers mois : pépinière, ateliers relais, zones d'activités.



11 nouveaux hectares en zones d'activités

Les aménagements du parc d'activités des Vignes Rouges à Publier et la zone de la Créto à Saint-Paul, devraient entrer dans leur phase travaux début 2020. Ces zones accueilleront des activités industrielles, artisanales ou tertiaires, afin de permettre aux entreprises de s'implanter ou de s'agrandir. Les surfaces commerciales (magasins) ne sont pas autorisées au sein de ces extensions. Face à la rareté du foncier, la communauté de communes a voté le 24 mai dernier la commercialisation des terrains via des baux à construction (60 à 99 ans). Elle s'assure ainsi de maintenir dans le temps la vocation économique des terrains qu'elle a viabilisés. Cela permet également d'éviter les friches et la spéculation foncière.

Les entreprises en recherche de terrain peuvent contacter la communauté de communes, service économie, au 04 50 74 57 85.

La nouvelle pépinière du Léman livrée à l'automne 2019

La nouvelle pépinière du Léman, fruit d'un partenariat entre Thonon Agglomération et la CCPEVA ouvrira ses portes comme prévu cet automne. Le projet, soutenu financièrement par le Département de Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes prévoit 15 bureaux et 5 ateliers. La pépinière comptera 15 bureaux et 5 ateliers. L'agence économique Chablais (nouvelle dénomination de Chablais Léman Développement) y installera ses bureaux afin d'être au plus près des entreprises et les accompagner dans leur phase de création.

La structure fait ses preuves depuis le début de son expérimentation en 2010 dans les locaux de Perrignier. Les entreprises qui se créent en pépinière bénéficient d'un réseau et d'accompagnement personnalisé pour éviter la sensation d'isolement ressentie par nombre d'entrepreneurs. Leur taux de pérennité est de 77% à 3 ans et 75% à 5 ans.



Les partenaires de la future pépinière du Léman.

Le CRIC, le futur centre de ressources et d'innovation du Chablais à l'étude

Cet outil innovant se situerait au cœur de la pépinière et permettrait aux entreprises industrielles d'accélérer la résolution de questions techniques et technologiques par le partage de moyens matériels, d'expériences et l'apport de compétences. Impulsé par l'Agence Economique Chablais, le CRIC est le fruit d'une concertation avec les entreprises industrielles.

Les objectifs :

- ▶ **Développer un réseau local inter-entreprises** pour encourager l'innovation et augmenter l'attractivité du territoire autour de technologies de pointe.
- ▶ **Créer des collaborations entre les acteurs économiques du Chablais** (porteurs de projets / TPE / PME / grands groupes) pour inciter les trans-

ferts de compétences entre ceux-ci, démocratiser l'accès à l'innovation, et favoriser la montée en compétences de tous les acteurs.

- ▶ **Créer une vitrine et le premier centre d'innovation** en s'appuyant sur les expertises du territoire et ainsi promouvoir le développement de Start up.

Le territoire offre **67,9 emplois** pour 100 actifs
La CCPEVA souhaite augmenter la part d'emplois à proximité du domicile.



Gaston Lacroix, vice-président à l'économie

« Cette démarche fut très constructive. Les profils des entreprises participantes étaient diversifiés, représentatifs du tissu économique local. J'ai apprécié la richesse des débats et des échanges d'idées. On constate que la plupart des chefs d'entreprise ont des problématiques communes sur notre territoire, quelle que soit leur taille : le foncier, la main d'œuvre, la couverture numérique, la formation. Ils ont en tout cas affiché leur volonté de mieux se connaître, pour créer un réseau et construire ensemble des projets. Cette feuille de route économique pour la CCPEVA est une véritable opportunité pour impulser une dynamique avec tous les acteurs du territoire ».



La communauté de communes adopte sa stratégie économique

Après quatre mois de concertation et d'échanges entre élus, techniciens et chefs d'entreprise, le conseil communautaire a dévoilé le 24 mai dernier sa feuille de route pour le développement économique du territoire.

Accompagnés par le cabinet Terres d'avance, les élus ont travaillé main dans la main avec les chefs d'entreprise ces derniers mois au cours d'ateliers et de rencontres pour identifier les futurs chantiers de la communauté de communes dans le cadre de son développement économique.

DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES, MAIS UN LARGE POTENTIEL À DÉVELOPPER

Le diagnostic a souligné les atouts du territoire, notamment la présence de fleurons industriels, d'entreprises matures prêtes à se développer et le dynamisme de la création (26% des créations du Chablais) qui permet le renouvellement du tissu économique local. L'économie est notamment portée par le secteur touristique, qui pourvoit des emplois et des revenus pour le territoire.

L'agriculture d'excellence, grâce à la présence d'appellations d'origine protégées (AOP), est aussi l'une des forces à préserver.

La concentration de l'emploi est de 67,5 emplois pour 100 actifs. Cet indice permet de mesurer la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisant. Cet équilibre est nécessaire pour fournir du travail à la population locale (gage de son épanouissement) et limiter autant que possible les déplacements longs, sources de dépenses énergétiques et de pollution. **Créer des emplois à proximité du domicile reste l'une des priorités de la collectivité et l'étude a révélé le large potentiel d'emplois liés au développement de certaines filières** : l'eau, les loisirs outdoor, le bois, les circuits courts.

Trois grands chantiers

La feuille de route se décline autour de trois grands axes, qui suivent tous un fil conducteur, celui de la préservation des richesses naturelles, qui constituent la force majeure du territoire :

- 1 **Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence** : créer le cluster eau, développer les débouchés de la filière bois par le bois énergie et le bois construction, encourager les projets liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire, développer les circuits courts (projet de cuisine centrale

notamment), développer la pratique des loisirs et du sport, préserver le foncier agricole et soutenir la filière agricole (relocalisation de la fabrication du reblochon).

- 2 **Renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques** : doter le territoire d'une offre immobilière complète, soutenir le commerce de proximité, accompagner les entreprises en création et en développement, développer l'offre de formations, favoriser la couverture numérique.

- 3 **Tendre vers une gouvernance plus intégrée** : renforcer la coopération entre les représentants du monde politique et ceux du monde économique, poursuivre

les échanges avec les territoires voisins, au sein du Chablais français et avec les cantons du Vaud et du Valais, tisser un lien plus étroit entre économie et tourisme.

Les actions projetées, dont certaines sont déjà en cours, ne sont pas exhaustives et devront évoluer au fil du temps, selon les opportunités. Grâce à cette feuille de route votée en conseil le 24 mai, les élus se sont ainsi fixés des objectifs et un cadre cohérent pour l'ensemble des actions économiques.



ASSAINISSEMENT

Travaux d'extension des réseaux

TRAVAUX FINIS OU EN COURS DE FINALISATION

Commune	Détails	Montant des travaux EU : eaux usées (CCPEVA) EP : eau potable (commune)	Nombre d'habitations raccordables
Abondance	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau du Fayet d'en Haut à Charmy l'adroit	EU : 265 452 € HT Subvention potentielle : Département 30%, Agence de l'eau 35%	22
Bonnevaux	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau de Miville	EU : 298 970€ HT Subvention potentielle : Département 30%, Agence de l'eau 35%	16
Bernex	Extension de réseau d'eaux usées pour le raccordement du hameau de Chez Masson et renforcement du réseau eau potable	EU : 779 412€ HT EP : 138 777€ HT Subvention potentielle : Département 30%, Agence de l'eau 35%	32
Chevenoz	Réhabilitation de la station d'épuration	160 000 €HT	/
St-Gingolph / Meillerie	Création d'une STEP (station d'épuration) de 315 EH (Equivalent Habitants) et d'un réseau sous vide sur la RD 1005	EU : 2 752 570 € HT	121
	Création d'une antenne gravitaire sur les hameaux de Brêt et Locum	EP + pluvial + télécom : 672 447 € HT	
	Renouvellement réseaux d'eau potable et pluvial et enfouissement ligne télécom	Subvention potentielle : Département 30%, Agence de l'eau 35%	
	Aménagement voirie avec création TAG (Tourne à Gauche) au droit de la STEP		

PRÉVISION DES TRAVAUX 2019

Commune	Détails	Montant des travaux EU : eaux usées (CCPEVA) EP : eau potable (commune)	Nombre d'habitations raccordables
Vinzier	Extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur les secteurs de « Champ Pollien », « La Croix » et de « Merou »	EU : 902 316 €HT Subvention potentielle : Département 30%, Agence de l'eau 35%	45
Abondance	Extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur le secteur « Le Mont »	EU : 471 424 € HT	29



Stop aux lingettes dans les toilettes !

Les lingettes s'évacuent mal et menacent tout le système d'assainissement. Déposez-les avec les ordures ménagères.

Contrairement à ce qui est indiqué sur les paquets de certaines lingettes : « biodégradables » ou « peuvent être jetées à l'égout » dans plus de 90% des cas ces lingettes ne sont pas « biodégradables » ou ont un délai de décomposition très long, largement supérieur au temps de transit des eaux usées jusqu'aux stations d'épuration du territoire.

Une fois dans les canalisations, elles ne se décomposent pas ! Elles s'agrègent les unes aux autres pour former des bouchons compacts. Ces bouchons bloquent les équipements d'assainissement de la collectivité (pompes, réseaux, sanitaires...) conduisant à des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, sur les voies publiques ou dans le pire des cas chez l'usager !

Les agents du service assainissement doivent intervenir très régulièrement avec une hydrocureuse pour résoudre de tels problèmes. Ces interventions sont souvent compliquées et coûteuses pour la collectivité.

Très récemment, le gouvernement s'est penché sur ce sujet et envisage d'encadrer l'usage des lingettes, pour en limiter l'impact sur les systèmes d'assainissement, mais également pour favoriser la dynamique de réduction générale des déchets.

BUDGET

Maintien d'un niveau d'investissement important et stabilité fiscale

Le conseil communautaire a voté le budget 2019 lors de sa séance du 8 avril dernier. La situation financière reste saine, dans la continuité de l'année passée avec un endettement très mesuré (ratio de désendettement inférieur à 5 ans quand le niveau considéré comme acceptable se situe en dessous de 12 ans) et une bonne capacité à financer l'investissement (épargne nette d'environ 3 millions d'euros).

MAINTIEN DU NIVEAU D'IMPOSITION

Comme en 2018 et 2017, la CCPEVA maintient ses taux de fiscalité sur l'ensemble des taxes : la fiscalité professionnelle, les taxes « ménages » (taxe d'habitation et taxe foncière), ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La taxe GEMAPI, prélevée spécifiquement pour les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, reste au même niveau qu'en 2018, c'est-à-dire à 500 000 €.

Depuis cette année, la CCPEVA prélève la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire pour la reverser intégralement à l'office de tourisme pays d'Evian - vallée d'Abondance. Auparavant, cette taxe était prélevée par les communes qui l'avaient instaurée.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2019

Développement économique

Acquisitions et études de maîtrise d'œuvre sur la zone d'activités économique de Cartheray (Publier) : 4 M €.

Viabilisation de la zone d'activités économiques de La Créto (Saint-Paul-en-Chablais) : 350 000 €.

Acquisition de la fruitière de Vinzier et début des travaux : 515 000 € en 2019 sur un total d'environ 2,5 M € qui seront soldés en 2020.

Environnement

La CCPEVA prévoit une somme de 363 000 € pour réaliser les travaux et les opérations d'entretien pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Poursuite de l'aménagement du sentier bords de Dranse entre Abondance et Chevenoz : 691 000 €.

Poursuite de l'installation de nouveaux points d'apports volontaires afin d'améliorer la collecte et le tri des déchets et baisser les coûts de fonctionnement : 1,07 M €.

Assainissement : poursuite des travaux sur le réseau d'eaux usées (6,2 M€) et modernisation des stations d'épuration (650 000 €).

Transport

Lancement des premières études pour la réalisation de la véloroute ViaRhôna (364 000 €), voie douce à circulation cyclable.

Provision pour créer une aire de covoiturage : 200 000 €.

Habitat

Poursuite de l'aide à la construction de logements sociaux : 405 000 € prévus.

Bâtiments

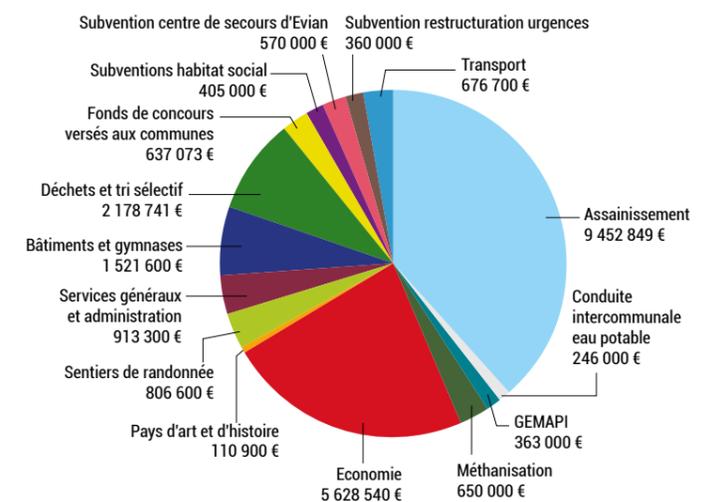
Travaux de réaménagement du siège de la CCPEVA : 643 000 € sur un total de 2,7 M€ qui seront soldés en 2021.

Services à la population

Subvention pour la rénovation des urgences des Hôpitaux du Léman : 360 000 €.

Subvention pour la construction du centre des secours d'Evian : 570 000 € en 2019 et 1,33 M€ à la fin de l'opération, en 2021.

Budget 2019 : dépenses d'investissement





Le label Pays d'art et d'histoire bientôt étendu ?

Le 20 juin dernier, les élus de la communauté de communes sont allés défendre à Paris leur candidature pour décrocher l'extension du label Pays d'art et d'histoire au territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance. Le Ministre de la Culture rendra sa décision d'ici la fin de l'été.

Le label Ville ou Pays d'art et d'histoire est un label national attribué par le ministère de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux collectivités qui s'engagent dans une politique de connaissance, de protection, de valorisation et de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public aux patrimoines, à l'architecture et au cadre de vie. La vallée d'Abondance a obtenu ce label en 2003, renouvelé en 2013, sur les six communes de la vallée. En Haute-Savoie, Annecy Agglomération détient également ce label.

La création de la nouvelle communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance le 1^{er} janvier 2017 a naturellement amené les élus à vouloir étendre ce label à l'ensemble du territoire. La CCPEVA a réalisé pour cela un diagnostic du patrimoine local, mettant en valeur toute la richesse des sites historiques, naturels et architecturaux et la complémentarité entre le pays d'Évian et la vallée d'Abondance. Ce diagnostic a été fait en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, afin de réfléchir aux actions à mener pour la préservation et la valorisation du patrimoine local. Les élus des 22 communes se sont mobilisés pour mener à bien cette candidature.

Après l'envoi du dossier au ministère de la Culture en mai dernier, la présidente Josiane Lei et le vice-président en charge du patrimoine Paul Girard-Despraulex ont été auditionnés le 20 juin à Paris par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le jury a transmis son avis au ministre de la Culture qui rendra la décision définitive durant l'été.



- Ateliers de travail sur le dossier d'extension.
- Paul Girard-Despraulex, vice-président en charge du patrimoine, espère que la CCPEVA décrochera le label.

Les bénéficiaires du label Pays d'art et d'histoire pour le territoire ?

Un programme encore plus diversifié d'activités de découverte du patrimoine (visite guidées, conférences, ateliers enfants...) pour les habitants et les touristes.

Des animations gratuites pour les scolaires des écoles de la CCPEVA, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Une sensibilisation des habitants aux diverses caractéristiques du patrimoine pour le préserver et le transmettre dans un territoire en pleine croissance.

Un réseau de sites culturels agrandi pour échanger, se former, mener des actions communes.

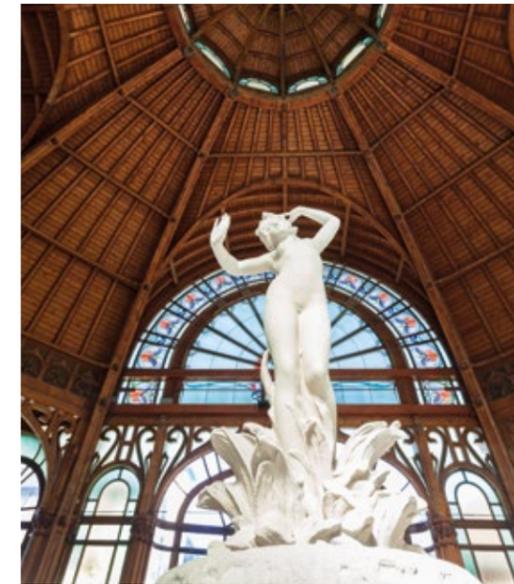
Une valorisation du patrimoine des 22 communes, même celles ne possédant pas de site culturel ou architectural majeur.

Une réflexion sur l'intégration paysagère des zones d'activités.

La réalisation de schémas architecturaux et paysagers pour les communes.

Un nouveau lieu de découverte et de compréhension du territoire pour les habitants et visiteurs : le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Un CIAP est un lieu culturel de proximité des Villes et Pays d'art et d'histoire qui, notamment au travers d'une exposition permanente, présente et sensibilise le public aux richesses patrimoniales et à l'architecture du territoire.

Grâce à la Fondation du patrimoine qui accompagne les collectivités dans des programmes de sauvegarde du patrimoine, les communes de Féternes, Publier et Évian ont lancé un appel aux dons pour le financement de trois projets de restauration du patrimoine chablaisien.



Le pont d'Évian, Féternes

Achévé en 1736, le pont d'Évian est l'un des plus anciens ponts chablaisiens. Situé à Bioge, entre les communes de Féternes et La Vernaz, au carrefour des Dranses, cet ouvrage permettait une liaison marchande du lac Léman vers les vallées.

Sous Napoléon III, il est sur la route impériale des Alpes. Aujourd'hui, il se situe sur une variante du chemin de grande randonnée GR5 reliant Saint-Gingolph à Nice. L'association des amis de Bioge souhaite procéder à son nettoyage environnemental, sa sécurisation, sa restauration et au déplacement de la conduite d'eau agrafée au parapet. Son architecture sera ainsi mise en valeur et l'édifice redeviendra visible depuis les routes d'Abondance et de Morzine.

Vous pouvez apporter votre contribution via le site www.fondation-patrimoine.org

A noter que tout don ouvre droit à une réduction d'impôt.



De nouvelles découvertes pour les élèves

Visites à la ferme, découverte de l'agriculture de montagne, sorties en forêts, ateliers sur la colombe de la vallée d'Abondance, animations sur les marmottes... outre les écoliers de Bernex et Larringes, près de 300 enfants en classe de séjour, provenant de Haute-Savoie, du Nord-Pas-de-Calais, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire ont pu découvrir le patrimoine local.

La buvette Cachat

Évian

En 1905, la Société des eaux minérales évian® remplace le premier établissement de bains de 1826 par cette buvette, haut-lieu des mondanités de la station. Conçue par l'architecte Albert Hébrard, c'est un chef d'œuvre de l'Art Nouveau tout en courbes et contre-courbes, dont l'entrée monumentale donne sur la rue Nationale. La ville d'Évian souhaite rénover cet édifice et ses espaces extérieurs pour le remettre en état et en faire un site d'accueil des visiteurs, avec des espaces de détente, pour des expositions, des réceptions... La buvette sera également remise en eau dans le grand hall.



La chapelle de Darbon,

Publier

En 1958, l'internat jésuite Saint-Georges de Meudon achète une ferme à Publier, pour y accueillir ses jeunes pensionnaires issus de la diaspora russe. Dans les premières années, le père Egon Sandler, iconographe mondialement connu et enseignant au collège Saint-Georges, construit la chapelle avec l'aide des jeunes. De 1997 à 2002, lors de stages qu'il organise, les murs intérieurs, les façades et le porche de la chapelle sont entièrement habillés de fresques.

Cette chapelle, cachée derrière une haie d'arbres, surprend par ses façades entièrement colorées, son bulbe en cuivre et son clocheton formé d'arcatures à claire-voie.

L'édifice qui subit les aléas climatiques a besoin d'une restauration. Les travaux dans un premier temps concerneront la toiture, la sécurisation et l'isolation des ouvertures. Le bâtiment assaini et protégé permettra alors le retour en son sein du mobilier et des icônes actuellement mis à l'écart afin de les protéger. Des visites pourront également être mises en place.



SORTIE « Le monde de Tintin » au château de Saint-Gingolph

Du 15 juin au 18 août, découvrez la nouvelle exposition « Le monde de Tintin® » au château de Saint-Gingolph.

Dessins originaux et nombreuses maquettes vous feront (re)découvrir Les Aventures de Tintin. Une visite remplie de surprises permettra aux petits comme aux grands de découvrir une panoplie de pièces originales et inédites liées au célèbre reporter, héros de Hergé.

N'oubliez pas de vous arrêter par la même occasion dans les salles du musée des traditions et barques du Léman (ouvert jusqu'au 31 août) : objets et photos racontant la vie d'autrefois sur les bords du

Léman, maquettes et documents sur les cochères et les barques de charge aux grandes voiles latines.

Ouvert tous les jours de 10h à 17h30.

Entrée : adulte 10 CHF, 5/16 ans 5 CHF, - de 5 ans gratuit. Euros acceptés.

+ d'info

Musée des Traditions et des Barques du Léman
Le Château
CH-1898 Saint-Gingolph
+ 41 (0)24 481 82 11
info@museedestransitions.com

Art Terre devient CPIE Chablais-Léman

L'association Art Terre, basée à Marin, a obtenu en décembre 2018 le label CPIE, devenant ainsi membre du réseau national des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement. Une reconnaissance de l'engagement local de cette association qui s'attache à sensibiliser et impliquer les citoyens dans la préservation de l'environnement, et plus largement à accompagner le territoire vers un développement durable.

L'association Art Terre, dirigée par Elise Coutable, a été créée en 2012 pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux à travers des approches artistiques et créatives. Les collectivités locales l'ont régulièrement sollicitée pour concevoir et animer des actions pédagogiques auprès des écoles ou du grand public sur divers thèmes en lien avec la biodiversité et la préservation des milieux naturels et paysagers. Art Terre s'est illustré dans la mise en place des « Jardins verts du Chablais », pour former les jardiniers amateurs aux pratiques naturelles et créer un réseau d'échanges. L'association anime aussi depuis 2015 la **Ruche qui dit oui !** à Marin, une nouvelle forme de circuits courts qui regroupe dix-huit producteurs locaux, aux pratiques respectueuses de l'environnement, avec des distributions tous les jeudis soir. Art Terre a également accompagné plusieurs collectivités du territoire dans le cadre de la charte « zéro pesticide ». Toutes les démarches visent à inciter les citoyens et les acteurs à agir en faveur de la protection de l'environnement.

C'est avec la même volonté que salariés et conseil d'administration de l'association ont travaillé pendant deux ans pour obtenir le label signé le 29 avril dernier et devenir ainsi officiellement CPIE Chablais-Léman, qui interviendra sur trois thématiques : la préservation des milieux naturels et paysagers, l'alimentation durable et la santé-



Elise Coutable (à gauche), lors de la signature de la convention le 29 avril 2019 avec l'Union nationale des CPIE, en présence de Pascal Chessel, le maire de Marin (debout à droite).

environnement. Les principaux objectifs d'un CPIE sont d'être à l'écoute des territoires et de leurs habitants, d'être force de proposition pour mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibiliser les différents publics à l'environnement.

EXEMPLES D' ACTIONS DU CPIE CHABLAIS-LÉMAN

Milieux naturels et paysagers

- Animation autour des zones humides
- Accompagnement à la création de vergers communaux
- Animation des espaces naturels sensibles départementaux
- Acc-ompagnement à la création de jardins partagés

Alimentation durable

- Organisation des Rencontres de l'alimentation durable dans le Chablais
- Accompagnement de la restauration collective pour la réduction du gaspillage alimentaire
- Accompagnement de personnes en précarité sociale pour une alimentation saine

Santé-environnement

- Objectif zéro pesticide : animation d'un réseau de jardiniers amateurs pour développer les pratiques écologiques au jardin
- Prévention des piqûres de tiques
- Sensibilisation et amélioration de la qualité de l'air intérieur

NOTEZ LA DATE !
Les Rencontres
de l'alimentation durable
dans le Chablais
Du 1^{er} au 6 octobre 2019
www.art-terre.net



Le réseau des CPIE en France, en 2019

77 CPIE
16 unions régionales
900 salariés
10 000 adhérents
40 millions d'euros de budget

+ d'info

CPIE Chablais Léman
www.art-terre.net
04 50 73 09 20

RANDONNÉE PÉDESTRE

Les alpages de Sémy

DÉPART : Vacheresse, Les Quatre Chemins

DISTANCE : 9km

DÉNIVELÉ POSITIF : 594m

DURÉE ESTIMÉE : 3h30



Cette boucle de randonnée pédestre donne à la fois un regard sur les sommets de la vallée d'Abondance et sur le lac Léman. Sémy est une véritable invitation à découvrir une montagne douce au cœur des alpages.

Depuis les Quatre Chemins, empruntez le chemin s'engouffrant dans la forêt en direction de Sémy. Après plusieurs lacets, vous pourrez apercevoir le Mont Chauffé, les Cornettes de Bise, les alpages d'Ubine et le Mont de Grange.

En sortant de la forêt, rendez-vous jusqu'au chalet d'alpage de Sémy : une vue imprenable sur le lac Léman vous y attend.

Depuis le chalet, continuez à monter en restant sur la crête arrondie menant aux « Derrières de Sémy ». Au point le plus haut prenez la direction de « Le Bouaz dessous » pour atteindre le lac de Fontaine via une route d'alpage.

Longez le lac de Fontaine et regagnez les chalets de Fontaine par un chemin en forêt en bord de rivière. Puis empruntez la route jusqu'à votre point de départ.



+ d'info

Découvrez les 450 km de sentiers du pays d'Évian et vallée d'Abondance sur cc-peva.fr et dans les offices de tourisme

RANDONNÉE PÉDESTRE

Bernex-Cité de l'Eau, circuit 18

DÉPART : Bernex, Station

DISTANCE : 31,5km

DÉNIVELÉ POSITIF : 885m

DURÉE ESTIMÉE : 2h30



Cette randonnée VTT est uniquement un itinéraire descendant facile de type « enduro ». Elle est classée de niveau « rouge » car elle fait plus de 30km. A noter que le tracé emprunte certaines portions de route.

De juin à septembre, profitez des bus « Évian-Stations » : ces navettes équipées d'un rack à vélos relient la Cité de l'Eau et le village de Bernex, points d'arrivée et de départ de la rando VTT, pour 1,50€ le trajet.

Depuis Bernex station, cette sortie vous amène d'abord à Vinzier, puis vers le marais du Maravant à Saint-Paul-en-Chablais. L'itinéraire alterne ensuite entre chemins et petites routes à Larringes et Champanges. À Marin, vous emprunterez une partie du chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP®) Littoral du Léman et continuerez à descendre jusqu'au Pont de Dranse, entre prairies et vignobles. L'itinéraire se dirige ensuite vers Amphion en passant à proximité du centre de formation européen de football puis en suivant la voie ferrée. La fin de la sortie se fait sur route en arrivant sur Amphion, pour atteindre finalement la Cité de l'Eau.

+ d'info

Carte gratuite des circuits VTT du pays d'Évian disponible dans les offices de tourisme



EXPOSITIONS

Du vendredi 26 juillet au samedi 10 août

« **Chloé Blanc** »
Du mardi au jeudi 14h-18h et le samedi 10h-12h. Entrée libre.
Infos : 04 50 70 13 36
nlc74500@live.fr
neuvecelle-loisirs-culture.jimdo.fr
Local Neuvecelle Loisirs et Culture, **Neuvecelle**.

Du vendredi 29 juillet au dimanche 4 août

« **Eau'Dyssée** »
Entrée libre.
Infos : 04 50 26 97 40
i.baud@ville-publier.fr
Galerie d'exposition Cité de l'Eau, **Publier**.

Jusqu'au dimanche 11 août

« **Le Fabuleux** »
Infos : 04 50 75 79 50
Château de Blonay, **Saint-Paul**.

Jusqu'au dimanche 19 août

« **Le Monde de Tintin** »
10h00-17h30.
Infos : www.tintin.st-gingolph.com
Château, **Saint-Gingolph (Suisse)**.

Du vendredi 16 au samedi 31 août

« **Isabelle Lavedrine** »
Du mardi au jeudi 14h-18h et le samedi 10h-12h. Entrée libre.
Infos : 04 50 70 13 36 / nlc74500@live.fr
neuvecelle-loisirs-culture.jimdo.fr
Local Neuvecelle Loisirs et Culture, **Neuvecelle**.

Jusqu'au dimanche 1er septembre

« **Lost Heritage : patrimoine perdu** »
Infos : 04 50 81 60 54
abbaye.abondance@orange.fr
Abbaye, **Abondance**.

Jusqu'au dimanche 1er septembre

« **Zoritshak** »
Tous les jours. 14h-18h. 14 juillet et 15 août de 14h à 21h.
Infos : 04 50 83 15 90
www.palaislumiere.com
Palais Lumière, **Evian**.

Jusqu'au dimanche 22 septembre 2019

« **Chapellement ... vôtre !** »
Tous les jours aux horaires de l'OT. Entrée libre.
Infos : 04 50 73 50 08
Maison des Sœurs, **La Chapelle d'Abondance**.

Jusqu'au dimanche 29 septembre

« **L'Expressionisme allemand** »
Tous les jours. 10h-19h. Lundi 14h-19h. 14 juillet et 15 août de 10h à 21h.
Plein tarif 10 € / tarif réduit 8 €
Gratuit -16 ans.
Infos : 04 50 83 15 90
www.palaislumiere.com
Palais Lumière, **Evian**.

Du mercredi 11 sept. au mercredi 16 oct.

« **1914-1918 : Femmes debout** »
Entrée libre.
Infos : 04 50 75 04 38
Bibliothèque, **Maxilly**.

Jusqu'au dimanche 3 novembre

« **Goûter au paradis, Anna de Noailles sur les rives du Léman** »
Tous les jours. 14h-18h. 14 juillet et 15 août de 14h à 21h.
3,5 € / 2,5 € / gratuit - 16 ans.
Infos : 04 50 83 15 94 / www.ville-evian.fr
Maison Gribaldi, **Evian**.

Jusqu'au mardi 31 décembre

« **Or noir et grain d'sel** »
Infos : 04 50 71 75 11
lavielledouane@mairiedechatel.fr
Vieille douane, **Châtel**.

Juillet

Mercredi 24

Festival Chansons Françaises en Abondance : Eric Toulis et Les Escrocs
19h. Tarifs : adulte : 27€
Enfant jusqu'à 12 ans : 17€
Infos : 06 66 97 99 36
abondanceevenements@gmail.com
Sous la Halle, **Abondance**.

Jeudi 25

Nuits musicales
Infos : 04 50 73 51 41
accueil@lachapelle74.com
www.lachapelle74.com
La Chapelle d'Abondance.

Du jeudi 25 au dimanche 28

The Evian Championship
Plein tarif : de 25 à 70 €.
Gratuit pour les moins de 18 ans.
Infos : 04 50 75 46 66
www.evianchampionship.com
Golf, **Evian**.

Châtel Reboul Jam
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Châtel.

Vendredi 26

Marché des artisans
Infos : 04 50 73 23 98
www.mairiedechatel.fr
mairie@mairiedechatel.fr
Châtel.

Scènes Estivales Concert : Cock Robin
21h. Gratuit.
Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Du vendredi 26 juillet au jeudi 15 août

Festival Belle Epoque
Infos : 04 50 83 10 00
Evian.

Samedi 27

Marché Franco-Suisse
10h-13h.
Infos : 06 25 30 15 87
www.st-gingolph.com
Saint-Gingolph.

Samedi 27 et dimanche 28

Balades Acoustiques
Infos : 04 50 75 79 50
info@lesbaladesacoustiques.com
Saint-Paul.

Dimanche 28

Brocante
Infos : 04 50 83 15 90
www.mairiedechatel.fr
mairie@mairiedechatel.fr
Place de l'église, **Châtel**.

Sport et Nature en Abondance
Infos : 04 50 73 02 90 / info@abondance.org
Village et lac des Plagnes, **Abondance**.

Mercredi 31

Festival Chansons Françaises en Abondance : Tribute F.Gall & M.Berger par Océane et Sébastien
19h. Tarifs : adulte : 27€
Enfant jusqu'à 12 ans : 17€
Infos : 06 66 97 99 36
abondanceevenements@gmail.com
Sous la Halle, **Abondance**.

Roût

Jeudi 1er

Jeudivs Electro
Infos : www.lesjeudiselectros.com
Piscine, **Evian**.

Scènes Estivales Concert : Iztamma
21h. Gratuit.
Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Samedi 3

Vide grenier nocturne
16h-21h.
Infos et inscription: 04 50 70 13 36
nlc74500@live.fr
neuvecelle-loisirs-culture.jimdo.fr
Parc Clair Matin, **Neuvecelle**.

Samedi 3 et dimanche 4

Fête des quais
Infos : 04 50 70 82 14
Parc du Miroir, **Publier**.

Scènes Estivales Théâtre : Le Sommelier
Avec Philippe Chevalier et Bruno Chapelle
Infos : 04 50 75 04 26
Billetterie en ligne sur www.ville-evian.fr
www.evianchampionship.com
Théâtre du Casino, **Evian**.

Dimanche 4

Fête de la Saint-Laurent
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Châtel.

Du lundi 5 au vendredi 9

Festival Châtel retourne en enfance
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Châtel.

Mercredi 7

Découverte des micro-organismes du lac avec l'association française de limnologie et l'INRA.
Infos : www.6.inra.fr/synaqua
Plage municipale, **Publier**.

Festival Chansons Françaises en Abondance : Tribute Nougaro par le quintet Garos
19h. Tarifs : adulte : 27€
Enfant jusqu'à 12 ans : 17€
Infos : 06 66 97 99 36
abondanceevenements@gmail.com
Sous la Halle, **Abondance**.

Jeudi 8

Jeudivs Electro
Infos : www.lesjeudiselectros.com
Parc du Miroir, **Publier**.

Nuits musicales
Infos : 04 50 73 51 41
accueil@lachapelle74.com
www.lachapelle74.com
La Chapelle d'Abondance.

Vendredi 9

Scènes Estivales Concert : Babylon Circus
21h. Gratuit.
Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Samedi 10 et dimanche 11

Fête des bières et fromages en Abondance
9h-18h.
Infos : abondanceevenements@gmail.com
Abondance.

Dimanche 11

Exposition artisanale et concours de bûcherons
Feu d'artifice à la tombée de la nuit.
Infos : 06 66 97 99 36
accueil@lachapelle74.com
La Chapelle d'Abondance.

Fête au lac de Vonnes
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Châtel.

Festival Chansons Françaises en Abondance : Hommage à Brel par Bernard Bruel

19h. Tarifs : adulte : 27€ /
Enfant jusqu'à 12 ans : 17€
Infos : 06 66 97 99 36
abondanceevenements@gmail.com
Sous la Halle, **Abondance**.

Jeudi 15

Fête des chardons bleus
10h-17h.
Infos : abondanceevenements@gmail.com
Place du village, **Abondance**.

Vendredi 16

Scènes Estivales Concert : Flavia Coelho
21h. Gratuit.
Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Nuits musicales

Infos : 04 50 73 51 41
accueil@lachapelle74.com
www.lachapelle74.com
La Chapelle d'Abondance.

Samedi 17

Marché de la Belle Dimanche
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Place de l'église, **Châtel**.

Dimanche 18

La Belle Dimanche, 43^e édition de la fête des bergers
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Plaine-Dranse, **Châtel**.

Du dimanche 18 au vendredi 23

Stage international de danse
Infos : 04 50 75 12 46
Cité de l'Eau, **Publier**.

Mercredi 21

Precious Plastic avec l'association Fablac.
Gratuit. Infos : 07 88 03 60 11
Plage municipale, **Publier**.

Vendredi 23

Scènes Estivales Concert : Sangria Gratuite & 3 Cafés Gourmands
21h. Gratuit. Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Tour Cycliste du Chablais, contre la montre. Evian.
Infos : 04 50 83 10 00

Samedi 24 et dimanche 25

Cyclo Thomas Voeckler by Matra, Course cyclosportive
04 50 73 32 54 / info@portesdusoleil.com
Passage par la vallée d'Abondance.

Scènes Estivales Théâtre : L'Artn'Acœur
Avec Georges Beller et Franck Leboeuf.
Infos : 04 50 75 04 26
Billetterie en ligne sur www.ville-evian.fr
Théâtre du Casino, **Evian**.

Vendredi 30

Scènes Estivales Concert : Natasha Saint Pier
21h. Gratuit. Infos : 04 50 75 04 26
Square Henri Buet, **Evian**.

Samedi 31

1861 Mountain Film Festival
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Châtel.

Marché Franco-Suisse
10h-13h.
Infos : 06 25 30 15 87
www.st-gingolph.com
Saint-Gingolph.

Septembre

Vendredi 6

Forum des associations et des bénévoles
16h.
Infos : 06 25 30 15 87
www.st-gingolph.com
Salle Polyvalente, **Saint-Gingolph**.

Samedi 7

Forum des associations
Infos : 04 50 81 40 70
10h-14h30. Cité de l'Eau, **Publier**.
Forum des associations et fête du sport
Infos : 04 50 83 10 00
Halle du Passerat et Stade, **Evian**.

Dimanche 8

Traversée de l'espoir : lutte contre la sclérose en plaque
Dès 9h.
Infos et inscription : 06 83 60 54 93
latraverseepourlespoir@gmail.com
www.latraverseepourlespoir.fr
Parc du Miroir, **Publier**.

Samedi 14 et dimanche 15

Montée historique, démonstration de voitures sportives de collection
04 50 73 22 44 / touristoffice@chatel.com
Route du Col de Bassachaux, **Châtel**.

Samedi 21

Vide grenier
Infos : 04 50 73 46 90
Larringes.

Samedi 21 et dimanche 22

Journées Européennes du Patrimoine Pays d'Evian – vallée d'Abondance.

Jeudi 26

Foire de Larringes
Infos : 04 50 73 46 90
Larringes.

Samedi 28

Run Mate Lac Léman, étape à Saint-Gingolph
Infos : 06 25 30 15 87
www.st-gingolph.com
Place du Château, **Saint-Gingolph**.

Dimanche 29

Virade de l'espoir, vaincre la mucoviscidose
Infos : 04 50 81 40 70
Parc du Miroir, **Publier**.

Foire de la Saint Michel
Infos : 04 50 73 60 72 / www.bernex.fr
Bernex.

Octobre

Samedi 5

Course des Quais
10h. Infos : 04 50 76 72 28
Quai André Chevally, **Saint-Gingolph**.

Concert « Nazca »

20h30.
Tarifs : prévente 15€ / sur place 17€
réduit et abonné 13€
Infos et réservations :
www.lestartingblock.com
Starting Block, **Bernex**.

Dimanche 6

Foire d'automne
Infos : 04 50 73 02 90 / info@abondance.org
Abondance.

Vendredi 11

Spectacle « Henriette, Sarah, Marie et les autres... ». Compagnie de l'une et l'autre.
Infos : 04 50 75 04 38
Bibliothèque, **Maxilly**.

Fête de la Châtaigne

Infos : 04 50 76 72 28
www.chataigne-st-gingolph.com
Place du Château, **Saint-Gingolph**.

Samedi 12 et dimanche 13

Salon gastronomique Recompensa
Infos : 04 50 83 10 00
Palais des festivités, **Evian**.

Dimanche 13

Rando Rose du Val d'Abondance
Infos : 04 50 73 10 18
Vacheresse.

Le Brizolon

Infos : www.lugrin-animations.fr
Lugrin.

Fête de la pomme

Infos : 04 50 75 79 50
Saint-Paul.

Vendredi 18

Humour « Timothé Poissonnet : dans le bocal »
20h30.
Tarifs : prévente 15€ / sur place 17€
réduit et abonné 13€
Infos et réservations :
www.lestartingblock.com
Starting Block, **Bernex**.

Du vendredi 18 au dimanche 20

Evian Tatoo Show
Infos : 04 50 83 10 00
Palais des festivités, **Evian**.

Samedi 19

Salon du cancer du sein et de la prostate
Infos : 04 50 71 47 05
Salle polyvalente, **Marin**.

Samedi 26

Concert « Le Jardin des sons »
Infos : 04 50 73 10 18
Vacheresse.

Novembre

Samedi 9

Nuit des musées
18h-22h.
Infos : 04 50 76 72 28
www.museedestradiations.com
Château et musée, **Saint-Gingolph**.

Du samedi 9 au lundi 11

Expo d'automne
Infos : 04 50 75 04 38
Salle des fêtes, **Maxilly**.

Vendredi 15

Concert « Lucien Cheene »
20h30.
Tarifs : prévente 15€ / sur place 17€
réduit et abonné 13€
Infos et réservations :
www.lestartingblock.com
Starting Block, **Bernex**.

Samedi 23

Humour « Manon Lepomme : Non je n'irai pas chez le psy »
20h30.
Tarifs : prévente 18€ / sur place 20€
réduit et abonné 16€
Infos et réservations :
www.lestartingblock.com
Starting Block, **Bernex**.

Samedi 23 et dimanche 24

Marché de Noël
Infos : 04 50 73 02 90 / info@abondance.org
Abondance.

Jeudi 27

Théâtre / humour « Hang-Up »
20h.
Tarifs : plein 14€ / réduit 12€
Infos et réservations :
www.lestartingblock.com
Starting Block, **Bernex**.

Samedi 30

Concert Groupe Vocal Phenix
Infos : 04 50 75 04 38
Salle des fêtes, **Maxilly**.

Marché de Noël

Infos : 04 50 76 72 28
Salle polyvalente, **Saint-Gingolph**.

**Les zones humides jouent
un rôle essentiel dans la nature**

(lac noir, Saint-Paul en Chablais)

